

POINT 10 : PROJET DE DÉLIBÉRATION – DCM20260616-10

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2025

Après avoir examiné et approuvé le Compte Administratif 2025, le conseil municipal se doit de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025.

Pour mémoire, rappel des résultats comptables de l'exercice budgétaire 2025 :

Section de fonctionnement

Excédent de fonctionnement 2025	590 067,01 €
Excédent de résultats antérieurs reportés 2024	0 €

RESULTAT A AFFECTER

590 067,61 €

Section d'investissement

Excédent d'investissement 2025	712 351,39 €
Déficit d'investissement reporté 2024	- 416 764,53 €
Solde d'exécution cumulé d'investissement 2025	295 586,86 €
Solde des restes à réaliser 2025 (déficit)	- 625 924,00 €

BESOIN DE FINANCEMENT

- 330 377,14 €

La Commission Finances, réunie le 02 juin 2026, a émis un avis favorable.

Il est proposé au conseil municipal d'affecter le résultat de fonctionnement de l'exercice budgétaire 2025 de la manière suivante :

1. Affectation à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement à hauteur de **330 377,14 €** (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
2. Affectation complémentaire au financement de la section d'investissement à hauteur de **17 001,00 €** (compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé)
3. Solde disponible affecté au financement de la section de fonctionnement à hauteur de **242 688,47 €** (ligne R002 – Excédent de fonctionnement reporté)

Le Conseil Municipal, l'exposé du maire entendu, après en avoir valablement délibéré, **A** de ses membres présents ou représentés,

- **VALIDE** l'affectation proposée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,

**Le Maire,
Mathieu GAGLIARDI**